



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
CANADA



fr.soschildrensvillages.ca

BIENVENUE DANS LE
MONDE DU PARRAINAGE

BIENVENUE DANS LA COMMUNAUTÉ DE SOS VILLAGES D'ENFANTS



Merci ! Vous venez de vous engager dans une belle aventure.

Partout dans le monde, des enfants sont privés de soins parentaux ou risquent de les perdre. Les raisons sont multiples : certains ont perdu leurs parents, d'autres en ont été séparés ou se trouvent dans une situation où leurs parents ne peuvent pas leur apporter les soins dont ils ont besoin.

À SOS Villages d'Enfants, nous croyons qu'aucun enfant ne devrait grandir seul. Vous partagez cette conviction, et c'est pourquoi vous avez choisi de parrainer un enfant.

Grâce à votre parrainage, des enfants privés de soins parentaux bénéficient de l'accompagnement et du soutien dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir. Ils peuvent ainsi développer leurs capacités, se bâtir un avenir meilleur et, à leur tour, contribuer positivement à leur famille et à leur communauté. Cela peut changer le monde.

Vous venez de vous engager dans une belle aventure. Votre parrainage apporte de l'espoir à un enfant dans l'un de nos villages SOS à travers le monde. Votre soutien va au-delà de l'aide apportée à l'enfant que vous parrainez. L'enfant saura qu'une personne, même à l'autre bout du monde, pense à lui et se soucie de son bien-être.

« Ce qui m'a particulièrement touché chez SOS Villages d'Enfants, c'est leur engagement inébranlable à offrir un milieu stable et bienveillant aux enfants vulnérables, quelle que soit leur situation. Je crois fermement qu'un foyer aimant est la pierre angulaire sur laquelle se construit l'avenir d'un enfant. En soutenant SOS Villages d'Enfants, j'espère contribuer à ce que chaque enfant puisse exercer son droit de vivre, de faire ses propres choix et de s'épanouir. »

Waleed Essa, parrain d'un enfant auprès de SOS Villages d'Enfants

Bienvenue dans cette aventure aux côtés de l'enfant que vous parrainez. Merci d'avoir choisi d'agir pour aider un enfant à se bâtir un avenir meilleur.

L'IMPACT DURABLE DE VOTRE PARRAINAGE



Votre décision de parrainer un enfant contribue à son bien-être et à la protection de ses droits, tout en ayant des effets positifs et durables sur sa communauté et les générations futures.



Nutrition et eau potable

L'accès à l'eau potable et à une alimentation saine est essentiel à la santé et au développement de l'enfant. Grâce à votre soutien, les enfants peuvent avoir accès à une alimentation adéquate et à de l'eau potable.



Soins de santé

Chaque enfant a le droit de survivre et de s'épanouir. Votre parrainage contribue à donner aux enfants accès à des services de santé essentiels, y compris en santé mentale, afin de favoriser leur bien-être.



Éducation

L'éducation est un droit fondamental. Grâce à votre soutien, les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité et à des milieux d'apprentissage sûrs et bienveillants.



Des milieux familiaux sûrs et bienveillants

Chaque enfant a le droit de grandir dans un milieu sûr, même lorsque sa famille ne peut pas veiller sur lui. Votre parrainage contribue à lui offrir un milieu familial sûr et bienveillant où il peut s'épanouir.



Sécurité et protection

Grâce à des parrains et marraines comme vous, nous aidons les familles et les communautés à protéger les enfants, à leur apporter le soutien nécessaire et à répondre à leurs besoins vitaux en situation d'urgence.



Un avenir meilleur

Lorsqu'un enfant reçoit les soins, la protection et le soutien dont il a besoin pour s'épanouir, les effets positifs se font sentir dans sa famille et sa communauté. Votre parrainage contribue à cet impact durable.

QUE SIGNIFIE ÊTRE PARRAIN OU MARRAINE ?

Partout dans le monde, SOS Villages d'Enfants soutient les enfants privés de soins parentaux ou qui risquent de les perdre en leur offrant un environnement familial sûr et bienveillant ainsi qu'un accès à l'alimentation, aux soins de santé, au logement et à l'éducation.

En parrainant un enfant auprès de SOS Villages d'Enfants, vous contribuez à offrir aux enfants privés de soins parentaux l'accompagnement et le soutien dont ils ont besoin pour grandir en sécurité, développer leur autonomie et s'épanouir pleinement.

Votre contribution mensuelle est affectée au soutien d'un enfant dans un village SOS en particulier et vous permet de recevoir régulièrement de ses nouvelles.



SOS Villages d'Enfants offre deux types de parrainage :

Parrainage d'enfant

Lorsque vous choisissez de parrainer un enfant, vous contribuez à lui offrir un environnement familial sûr et bienveillant où il peut grandir et s'épanouir. Les parrains et marraines reçoivent régulièrement des nouvelles de l'enfant qu'ils parrainent et de son milieu de vie.

Parrainage de village

Lorsque vous choisissez de parrainer un village SOS, votre contribution soutient les enfants qui y vivent et en assure le fonctionnement au quotidien. Les parrains et marraines de village reçoivent régulièrement des nouvelles de la vie du village, notamment de ses activités et de ses événements.



RESTER EN CONTACT

En tant que parrain ou marraine d'un enfant, vous recevrez deux lettres par an : une en été, qui vous donnera des nouvelles de l'enfant que vous parrainez, et une en hiver, qui vous informera des événements de l'année écoulée dans son village SOS et sera accompagnée d'une photo récente.

N'hésitez pas à écrire à l'enfant que vous parrainez ! Vous pouvez lui envoyer des lettres ainsi qu'une carte de Noël ou d'anniversaire.

Veuillez garder à l'esprit que l'enfant que vous parrainez n'est pas tenu de vous répondre. Ne vous inquiétez donc pas si vous ne recevez pas de réponse. Certains enfants peuvent également ne pas être en mesure de vous répondre parce qu'ils apprennent encore à lire et à écrire ou ne sont pas habitués à correspondre par lettre. De nombreux enfants plus âgés choisissent de répondre à leurs parrains et marraines, mais cette décision leur appartient entièrement.

Vous trouverez l'adresse postale de l'enfant que vous parrainez au bas de la description du village SOS incluse dans votre dossier de parrainage.

La protection de la vie privée des parrains et marraines, ainsi que des enfants qu'ils parrainent, est notre priorité.

« Mon mari et moi avons parrainé deux enfants en Inde pendant de nombreuses années. J'ai désormais mis en place un don testamentaire afin que les enfants d'autres villages SOS puissent bénéficier des soins dont ils auront besoin dans 25 et 50 ans. »

Maria Virjee, marraine auprès de SOS Villages d'Enfants depuis plus de 25 ans

Nous veillons à ce que vos informations ne soient jamais communiquées à des tiers et nous vous demandons de ne pas publier sur les réseaux sociaux de photos ni d'informations concernant l'enfant que vous parrainez, afin de protéger sa vie privée. Nous vous encourageons toutefois à parler de votre parrainage avec vos amis et votre famille et à partager votre expérience.

Des questions ?

Appelez le 1-800-767-5111 ou envoyez un courriel à info@soschildrensvillages.ca

FOIRE AUX QUESTIONS



Comment puis-je mettre à jour mes renseignements personnels ou mettre fin à mon parrainage ?

Vous pouvez modifier vos renseignements de paiement en appelant le 1-800-767-5111 ou en nous écrivant à info@soschildrensvillages.ca. Vous pouvez également nous contacter à cette adresse si vous souhaitez mettre fin à votre parrainage, quelle qu'en soit la raison, à tout moment et sans préavis.

Puis-je rendre visite à l'enfant que je parraine ?

Vous êtes les bienvenus dans nos villages SOS. Afin d'assurer la protection des enfants que nous accompagnons, vous devrez remplir notre formulaire de visite pour les parrains et marraines. Chaque membre de votre groupe âgé de 18 ans ou plus devra également se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires. Veuillez prévoir un délai d'au moins deux mois pour effectuer ces formalités. Contactez-nous pour entamer la démarche.

Comment écrire à l'enfant que je parraine ?

Écrivez-lui simplement et naturellement. Privilégiez des lettres simples et courtes. Parlez-lui de l'endroit où vous vivez, du temps qu'il fait, de vos loisirs et de vos centres d'intérêt, ou encore de la façon dont vous célébrez les occasions spéciales.

Les cartes postales ou les photos de l'endroit où vous vivez ou des lieux où vous passez vos vacances sont toujours intéressantes et peuvent servir dans le cadre d'une leçon de géographie à l'école.

N'oubliez pas que l'enfant que vous parrainez peut vivre dans un contexte religieux, culturel et économique différent du vôtre. Lorsque vous lui envoyez des lettres et des photos, soyez sensible à sa culture et à son milieu de vie.

Puis-je envoyer des cadeaux à l'enfant que je parraine ?

SOS Villages d'Enfants déconseille l'envoi de cadeaux, car ceux-ci n'arrivent malheureusement pas toujours à destination. L'enfant que vous parrainez partage son foyer avec d'autres enfants, qui ne reçoivent pas tous de cadeaux supplémentaires de la part de leurs parrains et marraines lors d'occasions spéciales, comme leur anniversaire.

Nous vous suggérons plutôt de faire un don financier. Chaque enfant parrainé dispose de son propre compte d'épargne, auquel il pourra accéder une fois devenu autonome. Vous pouvez y contribuer en communiquant avec SOS Villages d'Enfants Canada. Le don peut être effectué par chèque ou par carte de crédit, et 100 % des fonds sont versés dans le compte de l'enfant.

Si vous souhaitez tout de même envoyer quelque chose à l'enfant que vous parrainez, vous pouvez glisser une feuille d'autocollants ou un autre petit cadeau dans une carte ou une lettre. Les enfants aiment personnaliser leurs affaires, et ce type de petit cadeau se partage facilement.

Où va mon argent ?

Votre contribution soutient l'enfant ou le village SOS que vous avez choisi d'aider.

Chaque mère SOS ou parent SOS reçoit une allocation de ménage pour gérer le budget du foyer et répondre aux besoins des enfants dont elle a la charge.

Plus de 80 % de votre contribution mensuelle de parrainage est envoyée à l'étranger pour soutenir l'enfant que vous parrainez et sa famille SOS. Le reste des fonds est utilisé au Canada pour administrer le programme et permettre à d'autres enfants de bénéficier, à leur tour, du soutien de parrains et marraines.

La totalité de tout don supplémentaire est versée dans le compte d'épargne de l'enfant afin de lui offrir un soutien lorsqu'il devient autonome et quitte la prise en charge de SOS Villages d'Enfants.

Chaque année, nos activités font l'objet d'un audit et nos programmes sont évalués afin de veiller à la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge des enfants. Consultez notre rapport annuel sur notre site Web pour en savoir plus sur notre impact et nos états financiers audités.

« Chaque année, nos activités font l'objet d'un audit et nos programmes sont évalués afin de veiller à la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge des enfants. Consultez notre rapport annuel sur notre site Web pour en savoir plus sur notre impact et nos états financiers audités. »

Jeremy Hooper, CA, ancien trésorier bénévole du conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants Canada



Des questions ?

Appelez le 1-800-767-5111 ou envoyez un courriel à info@soschildrensvillages.ca

LAISSEZ UN HÉRITAGE DURABLE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

En prévoyant un don testamentaire à SOS Villages d'Enfants, vous pouvez continuer à soutenir les enfants et les jeunes que nous accompagnons pour les années à venir.

Pour en savoir plus, veuillez nous appeler au 1-800-767-5111.



À propos de SOS Villages d'Enfants

Depuis 1949, SOS Villages d'Enfants est guidé par un principe fondamental : un foyer aimant pour chaque enfant. Nous sommes le plus grand organisme de bienfaisance au monde voué au soutien des enfants et des jeunes privés de soins parentaux ou qui risquent de les perdre.

Dans nos villages d'enfants SOS, nous offrons aux enfants un milieu familial bienveillant, où ils reçoivent les soins et le soutien dont ils ont besoin dans un environnement sûr qui répond à leurs besoins en matière d'alimentation, de santé et de logement.

En 2024, nous avons célébré le 55^e anniversaire de SOS Villages d'Enfants Canada ainsi que 75 ans d'action de SOS Villages d'Enfants International pour offrir des soins de qualité aux enfants qui en ont besoin.



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**
CANADA

560, rue Rochester, bureau 100
Ottawa (Ontario) K1S 5K2

1-800-767-5111 | 613-232-3309

info@soschildrensvillages.ca | fr.soschildrensvillages.ca

Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 13824 7259 RR0001